



DECLARATION ENVIRONNEMENTALE

Suivant la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN

Cette déclaration a été déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr et est consultable sur www.inies.fr

HUILE PARQUET ENVIRONNEMENT BLANCHON

Organisme déclarant

BLANCHON 50 8^{ème} Rue 69800 Saint Priest
www.blanchon.com

Contact : Claudine GERLAND 04/78/89/06/06

1 – PRESENTATION DU PRODUIT

- **Nom du produit :** Huile Parquet Environnement BLANCHON
- **Type de produit :** Huile en phase aqueuse
- **Date de la déclaration environnementale :** Juillet 2017
- **Etat de la vérification :** Vérifiée
- **Produit couvert par la Déclaration Environnementale :** Huile Parquet Environnement BLANCHON

Définition de l'unité fonctionnelle (UF)

« Assurer la fonction de protection et de décoration de 1m² de parquet intérieur pour une durée de vie de référence de 15 ans ». L'unité fonctionnelle inclut l'entretien du produit qui consiste en un entretien (conseillé) tous les 6 mois avec le même produit.

L'unité fonctionnelle comprend :

- ♦ Le flux de référence du produit étudié et des produits d'entretien.
- ♦ Les emballages des produits.
- ♦ Les taux de perte lors de la fabrication et lors de la mise en œuvre.
- ♦ L'eau nécessaire à la mise en œuvre (rinçage des outils)

	Pour toute la DVT g/m ²
Huile parquet Environnement (3 couches + entretien)	1360
Emballages de distribution	
Carton	5,5
Palette	98,3
Fer Blanc	118,0
Bouchon PELD	1,20
Corps Bouchon HEVEA	0,12
Film plastique	2,20
Produits complémentaires à la mise en œuvre : eau de lavage	10





Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	3.39E-01	3.82E-02	2.15E+00	6.82E-01	3.21E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	3.05E-08	1.91E-08	2.83E-07	5.93E-09	3.38E-07
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	1.47E-03	1.41E-04	9.19E-03	1.97E-04	1.10E-02
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	4.15E-04	2.46E-05	2.51E-03	8.13E-04	3.76E-03
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	2.17E-04	1.76E-05	1.42E-02	1.94E-04	1.46E-02
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	1.01E-06	8.27E-08	6.22E-06	5.64E-08	7.36E-06
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	5.61E+00	5.46E-01	3.51E+01	4.86E-01	4.18E+01
Pollution de l'eau	m ³ /UF	7.25E-01	3.25E-02	4.32E+00	1.17E-01	5.19E+00
Pollution de l'air	m ³ /UF	3.61E+01	3.75E+00	5.37E+02	5.83E+00	5.83E+02
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	8.53E-01	4.33E-02	5.11E+00	3.00E-02	6.04E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	2.31E-01	4.63E-03	1.35E+00	0.00E+00	1.58E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1.08E+00	4.80E-02	6.45E+00	3.00E-02	7.62E+00
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	5.16E+00	5.05E-01	3.23E+01	5.87E-01	3.86E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	2.17E+00	1.07E-01	1.30E+01	0.00E+00	1.53E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	7.33E+00	6.12E-01	4.53E+01	5.87E-01	5.38E+01
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	7.34E-03	1.47E-04	4.27E-02	0.00E+00	5.02E-02
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	6.34E-03	6.02E-04	3.96E-02	4.86E-04	4.70E-02
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	2.22E-02	8.43E-03	1.75E-01	1.75E-03	2.07E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	8.63E-02	3.24E-02	6.76E-01	1.37E+00	2.17E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	2.25E-05	2.63E-06	1.43E-04	4.32E-06	1.73E-04
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	3.34E-02	1.56E-02	2.79E-01	0.00E+00	3.28E-01
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00	0.00E+00

